

DÉCRET N° 2023 – 331 DU 21 JUIN 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société béninoise
d'Infrastructures numériques S.A.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2023-283 du 24 mai 2023 portant approbation des statuts de la Société béninoise d'Infrastructures numériques S.A ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 juin 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Infrastructures numériques, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Akinolu Marc-André LOKO**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;

- monsieur **Ariel SACRAMENTO**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- madame **Olga PRINCE DAGNON**, représentante du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;
- monsieur **Cyriaque EDON**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- madame **Adjoke AKINTAYO TCHANGAI**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Létondé Francisco Brice HOUETON**, représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin ;
- madame **Fatoumata SARR DIENG**, représentante du gestionnaire délégué de la Société béninoise d'Infrastructures numériques.

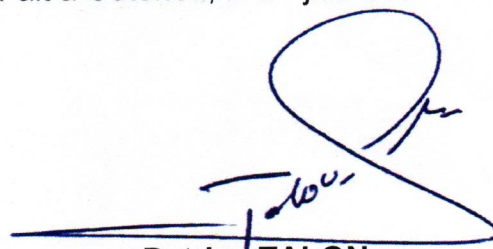
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-254 du 19 mai 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Infrastructures numériques S.A. ainsi que toutes dispositions autres antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

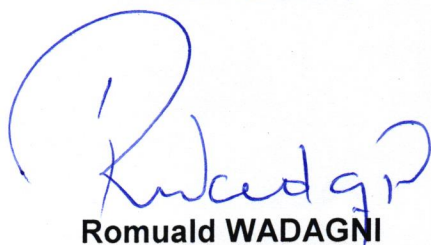
Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 21 juin 2023



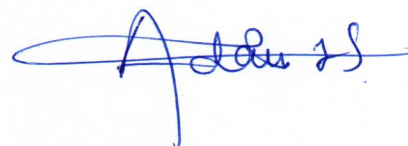
Patrice TALON. -

Le Ministre de l'Économie
 et des Finances,



Romuald WADAGNI
 Ministre d'Etat

Le Ministre du Numérique
 et de la Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MND 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSES 7 ; JORB 1.